

QUESTION ORALE H-1053/06

pour l'heure des questions de la période de session de décembre 2006
posée conformément à l'article 109 du règlement
par Laima Andrikienė
à la Commission

Objet: Influence des quotas de pêche sur le secteur de la pêche en Lituanie

Les quotas de pêche de la Lituanie sont à un niveau si bas que les entreprises de pêche ne peuvent faire de bénéfices qu'en opérant avec 25 bateaux au maximum; tous les autres doivent être déchirés parce non rentables. L'année dernière, en Lituanie, 20 navires ont été déchirés – au moins 11 autres l'ont été cette année. La flotte lituanienne ne compte donc actuellement que 34 bateaux de pêche, et il est manifeste que le processus de déchirage se poursuivra l'année prochaine. Bien que l'EU verse plus de 1 million de litas pour chaque navire déchiré, le faible niveau des quotas entraînera la destruction de la flotte de pêche lituanienne. La Commission prévoit-elle une possibilité de relever les quotas de pêche de la Lituanie, afin de sauver l'activité de la pêche de ce pays et de préserver une ancienne tradition de pêche en mer Baltique?

Dépôt: 28.11.2006

lt